

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, tenue le 6^e jour du mois de mai 2024, 20 h, à l'édifice municipal, 6822, chemin Royal, Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Coulombe, madame Andréanne Lapointe DeBlois, messieurs André Vézina, Bruno Gosselin, Marc-André Goulet, Marion Richard et Olivier Parent.

M. Sylvain Delisle, directeur général par intérim agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Absences :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024
4. Rapport des inspecteurs en bâtiments de la M.R.C.
5. Rapport des membres du conseil et du maire

ADMINISTRATION

6. Dépôt: Rapport financier et rapport du vérificateur externe
7. Résolution : Autorisation maire – célébration de mariage
8. Résolution : Contrat de lavage des fenêtres – Espace F.-X.-Lachance

SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. Résolution : Autorisation de signature - Société canadienne de la Croix-Rouge

TRAVAUX PUBLICS & VOIRIE

10. Résolution : Embauche Jacques Bélanger - inspecteur pour chiens

URBANISME

PÉRIODE D'INFORMATION

11. Résolution : Dérogation mineure – 6290-97-0906 - 191, chemin du Coteau

LOISIRS & CULTURE

12. Résolution : Embauche Hélène Audet
13. Résolution : Appui au projet Accès-Loisir
14. Résolution : Programme d'aide financière aux marchés publics 2024

DIVERS

15. Résolution : Adoption des déboursés du mois d'avril 2024
16. Correspondance
 - Semaine de la sécurité civile (du 5 au 11 mai)
 - MAMH – Bureau de projets en érosion et submersion côtières
 - PLUmobile - achalandage
17. Varia
18. Période de questions
19. Clôture de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'assemblée est ouverte à 20 h par Monsieur Yves Coulombe, maire de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 2179-24**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **proposé** par André Vézina, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

**RÉSOLUTION
NO : 2180-24**

3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 8 AVRIL 2024

Il est **proposé** par Olivier Parent et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2024 tel que rédigé.

4. RAPPORT DES INSPECTEURS EN BÂTIMENTS DE LA M.R.C.

Nombre de permis pour le mois d'avril 2024 : 4
Coût des travaux : 63 200 \$

5. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Le maire et les conseillers donnent un compte rendu de leurs dossiers respectifs.

ADMINISTRATION

6. DÉPÔT: RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Présentation des états financiers 2023.

Le directeur général par intérim dépose les états financiers pour l'année 2023 qui ont été dûment préparés par Mallette S.E.N.C.R.L.

Le maire décrit les écarts entre les prévisions budgétaires et les résultats financiers et il répond aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 2181-24**

7. AUTORISATION MAIRE – CÉLÉBRATION DE MARIAGE

Il est **proposé** par Marion Richard et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser le maire Yves Coulombe à célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Municipalité jusqu'à l'échéance de son mandat.

**RÉSOLUTION
NO : 2182-24**

8. CONTRAT DE LAVAGE DES FENÊTRES – ESPACE F.-X.-LACHANCE

Il est **proposé** par André Vézina et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'octroyer un contrat pour le lavage des vitres de l'édifice municipal et l'Espace F.X.-Lachance à l'entreprise Nassan pour des montants de 289\$ et 2000\$ avant taxes. Les deniers proviendront des fonds généraux.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

**RÉSOLUTION
NO : 2183-24**

9. AUTORISATION DE SIGNATURE - SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

ATTENDU QUE les villes doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile et la Loi sur les cités et villes ;

ATTENDU QUE les villes doivent protéger la vie, la santé et l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est partie intégrante de la Société canadienne de la Croix- Rouge, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge, organisme à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire, conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptibles d'aider et de supporter les villes, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles ;

ATTENDU QUE la Croix-Rouge a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée ;

ATTENDU la résolution numéro 2023-23 adoptée lors de la séance du 3 avril 2023 autorisant la signature d'une prolongation d'entente de 12 mois se terminant en 2024 ;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Saint-Laurent et de la Croix-Rouge de signer une nouvelle entente ;

ATTENDU QUE la contribution de la Municipalité sera de 0.20 \$ par habitant pour une période de deux ans ;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Andréanne Lapointe DeBlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire et la directrice générale ou le directeur général par intérim de la Municipalité à signer la lettre d'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une période de deux ans à compter de la date du 3 juin 2024.

TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE

**RÉSOLUTION
NO : 2184-24**

10. EMBAUCHE JACQUES BÉLANGER – INSPECTEUR POUR CHIENS

Il est **proposé** par Marc-André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'embaucher Jacques Bélanger comme inspecteur pour les chiens pour un montant de base de 1000 \$ annuellement auquel sera ajouté les frais de garde.

URBANISME

**RÉSOLUTION
NO : 2185-24**

11. DÉROGATION MINEURE – 6290-97-0906 - 191, CHEMIN DU COTEAU

ATTENDU la taille restreinte du terrain;

ATTENDU QUE le bâtiment principal existant a une marge latérale avant dérogatoire et empiète dans la bande riveraine de 10m;

ATTENDU QUE la bande riveraine de 10m contraint grandement la zone constructible;

ATTENDU QUE le projet présenté permet de régulariser la situation de la future construction quant à la bande riveraine de 10m et que le CCU a choisi de prioriser cette norme à l'instar de la marge latérale avant;

EN CONSÉQUENCE, Il est **proposé** par Olivier Parent, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

- D'autoriser la demande de dérogation mineure demandée et d'autoriser et de permettre la construction d'un bâtiment principal avec une marge avant minimale de 3.5m
- Que cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'ensemble du bâtiment et que tous éléments de construction telle la galerie, le balcon, les saillies de toit, etc., soient à minimalement à 3.5m de la marge latérale avant et qu'aucun de ces éléments n'empiète dans la bande riveraine de 10m.
- Que cette autorisation soit également conditionnelle au retrait de la base de béton actuellement présente dans la bande riveraine.

LOISIRS et CULTURE

**RÉSOLUTION
NO : 2186-24**

12. EMBAUCHE HÉLÈNE AUDET

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'embaucher Mme Hélène Audet pour combler des besoins ponctuels en lien avec l'organisation des divers événements de la Municipalité.

**RÉSOLUTION
NO : 2187-24**

13. APPUI AU PROJET ACCÈS-LOISIRS

Attendu que des démarches ont été débutées afin d'implante le programme Accès Loisirs à l'Île d'Orléans;

Attendu que deux séances de présentation sur le projet ont eu lieu en avril;

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que la Municipalité communique son appui pour l'implantation du programme à l'île D'Orléans.

**RÉSOLUTION
NO : 2188-24**

14. PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MARCHÉS PUBLICS 2024

Il est **proposé** par Andréanne Lapointe DeBlois, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre de l'Entente sectorielle Développement des activités agricoles et agroalimentaires de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025 et d'autoriser la directrice général ou le directeur général par intérim à signer toute demande ou entente en lien avec la tenue des marchés publics à Saint-Laurent en 2024.

DIVERS

**RÉSOLUTION
NO : 2189-24**

16. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

Il est **proposé** par Marc André Goulet, et **résolu à l'unanimité** des conseillers présents que le conseil entérine les salaires versés (34 295.61\$) et le paiement des comptes (98 552.25 \$) totalisant 132 847.96 \$ pour le mois d'avril 2024 et que le maire ou le maire suppléant ainsi que la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans.

Certificat de la greffier-trésorier

Je soussignée, directeur général/greffier-trésorier par intérim, certifie sous mon serment d'office que la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans possède en ce jour les crédits suffisants permettant de payer les effets décrits à la résolution numéro **2189-24**.

Sylvain Delisle
Directeur général /greffier-trésorier par intérim

17. CORRESPONDANCE

- Semaine de la sécurité civile (du 5 au 11 mai)
- MAMH – Bureau de projets en érosion et submersion côtières
- PLUmobile - achalandage

18. VARIA

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire et les conseillers répondent aux questions de l'assistance.

**RÉSOLUTION
NO : 2190-24**

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est **proposé** par André Vézina et **résolu** à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 21 h 00.

SYLVAIN DELISLE
DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

YVES COULOMBE
MAIRE

« Je, Yves Coulombe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».